



Compte rendu de la Réunion De la Commission Sportive Départementale Du 04/02/19

PRÉSENTS : Benoit GANDREUIL, Patrick CHEVALIER, Patrice GUILLOTEAU, Vincent LORIOU, David LORIOU, Stéphane Leroy

EXCUSES :

1 E JOURNÉE – PHASE 2 DU SAMEDI 02 FEVRIER 2019

Une sanction financière de 22 euros pour feuille de rencontre non saisie sur SPID est appliquée aux clubs suivants

- BRESSUIRE 3 EN D3 A (FAIRE PARVENIR LE FICHIER GIRPE) RESULTAT NON SAISIE
- MONTIGNY 1 EN D3B (FAIRE PARVENIR LE FICHIER GIRPE) RESULTAT NON SAISIE

DEPARTEMENTAL 2 POULE C : St LAURS/St VARENT

La rencontre est reportée exceptionnellement au samedi 9 février à la demande du club de St Varent (décès dans le club, mail et contact tel avec le président et le responsable de la commission sportive départementale), le club de St LAURS devra envoyer le fichier au format .RPE(à ben.gandreuil@gmail.com dès le samedi soir) afin de le saisir sur SPID. Faire un courriel clubs

2 E JOURNÉE – PHASE 2 DU DIMANCHE 3 FEVRIER 2019

RAS

Les équipes exemptées doivent impérativement renseigner leur composition d'équipes sous SPID. Un courrier sera adressé aux ne respectant pas cette consigne.

- MAULÉON 3 en D4 C
- BREUIL CHAUSSÉE 5 en D5 A
- BRETIGNOLLES 8 en D5 A

BENOIT GANDREUIL

Président de la CSD